

Avant-propos

Dans le contexte de l'élargissement de l'Europe et de la mondialisation, la France s'inscrit dans de nouveaux espaces économiques de production et de consommation. La concurrence entre les territoires s'accroît sous la forme de mutations économiques, sociales, territoriales, liées en particulier aux stratégies des donneurs d'ordre.

La Basse-Normandie est concernée, comme bon nombre de régions, par de telles évolutions. Actuellement, le bassin d'Argentan l'est tout particulièrement. L'année 2003 a marqué une accélération forte de sa fragilisation industrielle et économique.

Signé le 4 janvier 2004 par l'ensemble des acteurs, le contrat de site entend redonner au bassin d'Argentan une attractivité menacée, afin de permettre son redémarrage économique tout en préparant les populations aux mutations.

Plus globalement, la veille et l'anticipation des mutations économiques constituent une priorité de l'intervention publique dans des territoires qui se fragilisent. A ce titre, l'État a constitué, début 2003, la MIME – Mission Interministérielle des Mutations Économiques – et travaille désormais dans chaque région, à la mise en place d'un observatoire régional des mutations économiques associant l'ensemble des partenaires.

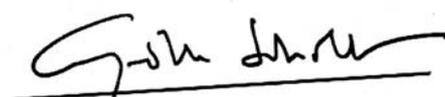
Dans ce contexte, l'État se doit d'appuyer de manière opérationnelle les actions et les initiatives territoriales d'anticipation et d'accompagnement des mutations. C'est dans cet esprit que le présent dossier-diagnostic a été établi. Grâce à un large partenariat, piloté par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle de Basse-Normandie, la fédération de neuf services régionaux a permis de mobiliser une richesse impressionnante d'informations sur le bassin d'Argentan.

Ce dossier entend identifier les facteurs de fragilité, les indicateurs d'alerte, mais également les perspectives de développement du territoire argentanais. Il ne se veut pas exhaustif, mais souhaite participer à l'accompagnement des acteurs locaux dans la mise en œuvre du contrat de site.

Le document se présente sous la forme d'une série de fiches thématiques visant à enrichir les connaissances dans des champs aussi variés que la démographie, la santé, le logement, l'emploi, l'économie, les finances locales...

Je souhaite qu'il soit utile à tous les acteurs appelés à intervenir sur Argentan, et que, par delà les difficultés, il permette d'évoquer les mutations économiques comme une opportunité pour le territoire et le développement de secteurs porteurs.

**Le préfet de région Basse-Normandie
Préfet du Calvados
Cyrille SCHOTT**



Bassin d'Argentan : un diagnostic de territoire

Un contexte de mutation économique

Dès début 2003, et suite à la création de la Mission Interministérielle des Mutations Economiques, les services régionaux de l'Etat ont initié des travaux préparatoires pour identifier les territoires fragilisés de leur région.

En Basse-Normandie, les indicateurs d'alerte sur la dévitalisation économique ont largement classé le bassin d'emploi d'Argentan comme le plus touché des bassins d'emploi bas-normands depuis le début de la décennie 90.

A la plus forte baisse de l'emploi, se conjuguait des menaces de nouvelles restructurations affectant les piliers de l'économie locale et des fragilités de renouvellement de son tissu économique par les petites entreprises et le secteur tertiaire.

Ces éléments de pré-diagnostic ont largement présidé à la décision de mise en œuvre par l'Etat d'un contrat de site sur Argentan.

Aujourd'hui, le diagnostic devient une partie intégrante de la démarche stratégique du développement territorial du bassin d'Argentan. Des orientations stratégiques et un plan d'action ont été élaborés dans le cadre du Contrat de Site. Au-delà des actions déjà entreprises, l'Etat se doit d'accompagner les initiatives prises par les acteurs locaux pour redynamiser sur le long terme le territoire, en identifiant pour eux les facteurs de fragilité, les indicateurs d'alerte, les perspectives d'organisation de l'espace, d'amélioration de la qualité de vie, de développement des activités et des emplois et de mieux répondre aux enjeux de la cohésion sociale.

Sans être exhaustif, ce document propose une approche autour de six domaines :

- la démographie
- l'enseignement et la vie scolaire
- le cadre de vie : logement, santé
- la population active et le dynamisme de l'emploi
- l'économie et les infrastructures
- les finances locales et les données financières sur les entreprises et les ménages

Constats et perspectives

Une forte polarisation de la population au cœur du territoire

Le bassin d'Argentan, qui abrite 2,7 % de la population bas-normande, est très largement polarisé autour de la ville-centre d'Argentan. Elle regroupe à elle seule 43 % de la population du bassin. Cette forte polarisation pourrait fragiliser la vitalité du territoire qui ne possède avec Argentan qu'un unique pôle de croissance démographique. Cependant le futur axe routier (A88) devrait contribuer à redistribuer davantage la population.

L'exode des jeunes et l'arrivée de retraités accélèrent le vieillissement de la population

La population du bassin est restée stable depuis vingt ans, autour de 38 200 habitants en 1999. L'excédent naturel, qui s'est amenuisé, est néanmoins suffisant pour compenser l'effet négatif des migrations.

Entre 20 et 30 ans, les jeunes ont été deux fois plus nombreux à quitter le bassin qu'à venir y habiter. Les plus concernés sont les diplômés du supérieur. Un autre facteur accélère le vieillissement de la population : l'installation de retraités sur le territoire argentanais.

A conditions démographiques inchangées, le bassin verrait sa population en léger repli jusqu'en 2015, puis la baisse s'accélérerait les années suivantes. Départ des jeunes, baisse des naissances et hausse des décès, pèseraient de plus en plus sur la démographie. En 2030 les plus de 60 ans pourraient représenter environ 40 % de la population totale.

Si les jeunes adultes entre 20 et 30 ans se retrouvent au cœur de l'espace urbain, la périphérie urbaine abrite plutôt les familles et leurs enfants. De nombreux parents appartiennent aux générations qui voient approcher la soixantaine. Un des enjeux du bassin sera donc d'attirer de nouveaux actifs avec leurs familles, ce qui suppose un certain dynamisme de l'emploi et une offre de logements adaptée.

La dévitalisation démographique affecte la population scolaire.

L'offre de formation professionnelle nécessite un redimensionnement adapté aux exigences nouvelles du milieu économique et des nouvelles technologies.

Les établissements scolaires du bassin ont connu depuis 1999 l'une des plus fortes baisses d'effectifs au niveau régional (-9%), affectant surtout les lycées, quelle que soit la voie d'enseignement. Le bassin est au 1er rang de la région pour la baisse des effectifs d'élèves en lycée professionnel (-16%) et au 2ème rang, après L'Aigle, pour la baisse des effectifs en lycée général et technologique (-13%). A cette baisse s'ajoute une difficulté sociale : 54% des élèves sont issus d'une famille dont le responsable légal appartient à l'une des catégories socioprofessionnelles dites « défavorisées ».

Les problèmes de niveau scolaire se posent surtout à l'entrée en 6ème : avec un niveau scolaire des élèves, à leur entrée, inférieur à la moyenne régionale et un retard scolaire plus important.

Les capacités d'accueil en lycée professionnel, en particulier aux niveaux CAP et BEP, sont surdimensionnées : 58 places d'accueil pour 100 élèves de 3ème contre 37 au niveau régional. Ce surdimensionnement contribue aujourd'hui à générer un nombre important de places vacantes. Par ailleurs, l'offre de formation professionnelle est fortement structurée autour des services : formations du commerce, secrétariat, bureautique, comptabilité-gestion et hôtellerie-tourisme.

La poursuite des études en Bac professionnel n'offre qu'une seule spécialité en production « énergétique » pour quatre spécialités en services et au niveau BTS aucune spécialité en production pour trois spécialités en services.

Le surdimensionnement des filières CAP-BEP et le sous-dimensionnement des filières longues en production nécessitent de repenser la carte des formations professionnelles initiales, en lien avec une stratégie de développement local.

D'autre part, l'inégalité d'accès aux offres de service entre la population urbaine et la population rurale plaide pour le développement d'outils de formation continue à distance en délocalisant des antennes sur d'autres chefs lieux de cantons que celui de la ville-centre.

Conduire une politique de l'habitat, encourager la restructuration urbaine des quartiers sociaux, adapter les structures et dispositifs de santé : des objectifs structurant le cadre de vie.

► Plusieurs indications démontrent à l'évidence des tensions sur le marché immobilier du bassin argentanais :

- une faible progression de la construction de logements sur la décennie 90 : + 4,8% contre +9,4% en moyenne régionale ;
- une diminution importante des résidences secondaires (-12%) à relier à leur reconversion en résidences principales ;
- le taux de vacances est relativement faible (à peine 6%) en 1999.

Le dynamisme de la construction depuis 1999 est l'un des plus faibles de la région : seulement 56 logements ont été construits de 1999 à 2002, à Argentan.

A l'opposé, la forte concentration de logements sociaux sur le bassin (27% contre 18% en moyenne régionale) et surtout sur la commune d'Argentan (50%) présente pour ce type d'habitat une vacance croissante, résultat de l'image négative de certains quartiers urbains sensibles. Des outils ont été mis en œuvre pour dynamiser la construction et l'amélioration de l'habitat : contrat de ville d'Argentan signé en 2000 et qui prend fin en 2006, lancement d'une étude de Programme Local de l'Habitat pour la Communauté de Communes du Pays d'Argentan et d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à l'échelle du Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornais (PAPAO). Leur opérationnalité effective permettra de relancer l'activité de la construction et de proposer une offre de logements plus adaptée à la demande des familles.

► Le bassin d'emploi n'est sans doute pas le territoire le plus adapté pour apprécier l'adéquation des structures et des dispositifs de santé aux besoins des populations locales. Certains constats peuvent néanmoins être faits.

L'offre de soins de courte durée des établissements de santé du bassin en médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique est conforme à l'équipement moyen régional, mais les soins de suite et de réadaptation et les soins de longue durée sont peu présents. De même, si les structures d'accueil pour les personnes âgées sont bien présentes, celles pour les handicapés le sont beaucoup moins. : seulement 53 lits ou places pour les enfants handicapés et 150 lits ou places pour les adultes handicapés.

La densité des médecins généralistes exerçant à titre libéral est faible. Au sein d'une région déjà mal pourvue en terme de médecins (au 20ème rang des régions françaises pour la densité médicale), le bassin d'Argentan ne compte que 76 médecins pour 100.000 habitants, densité inférieure d'un quart à la moyenne régionale. Certains cantons sont très mal pourvus comme ceux de Mortrée et d'Exmes ; ce dernier ne disposant d'aucun médecin en exercice ! Le bassin est aussi déficitaire en infirmiers et dentistes.

Une politique de relance de l'installation de professionnels de santé sur les cantons ruraux paraît plus que nécessaire pour répondre aux besoins des populations locales et à un meilleur maillage du territoire.

Une dynamique de l'emploi entravée par des restructurations industrielles... amplifiées en période de mauvaise conjoncture... et à fortes répercussions sur le chômage et l'exclusion sociale et professionnelle.

La population active du bassin a diminué au cours des années quatre-vingt-dix alors qu'elle augmentait dans la région. Pour les jeunes, le taux d'activité fut alors en recul, aussi bien chez les hommes que les femmes, même si pour ces dernières il reste supérieur à la moyenne régionale. Les jeunes qui se présentent sur le marché du travail s'insèrent de plus en plus difficilement. Toute la palette des emplois précaires a progressé. Ainsi en 1999, cinq jeunes actifs de 20 à 24 ans sur dix occupaient un emploi précaire contre moins de trois sur dix neuf ans auparavant.

Et pourtant, la conjoncture exceptionnelle de 1999 et 2000 permet à l'emploi de se redresser. 750 emplois vont être créés en 2 ans dans le secteur privé marchand, ceci malgré la fermeture de la SOUDURE MODERNE et un plan de réduction à la MIC, le fabricant de transpalettes dont la fermeture est intervenue en 2004. Des activités industrielles (produits minéraux, métallurgie-transformation des métaux, transformation des matières plastiques, bois-papier, édition-imprimerie) et des activités tertiaires (commerces de détail, services opérationnels) embauchent. Finalement, sur ces 2 années, l'emploi marchand aura été aussi dynamique sur le territoire argentanais que sur la région (+9,2%). Mais c'est dans le contexte de retournement conjoncturel de 2001 qu'interviennent les événements de 2003 (fermeture d'APM VALFOND) et de 2004 (fermeture de la MIC). Deux nouveaux chocs pour la métallurgie, alors qu'en 2 ans les gains d'emplois engrangés précédemment avaient

déjà presque disparu. Le chômage en 3 ans s'est accru de 300 personnes, soit un rythme supérieur de 45% à celui de la Basse-Normandie.

Le bassin d'Argentan devient le territoire aux plus fortes tensions sociales de la région : avec un taux de chômage qui atteint 10,7% fin 2003, il dépasse dorénavant les bassins de Cherbourg, Caen et du Pays d'Auge.

L'exclusion s'amplifie et prend une dimension nouvelle. Elle touche principalement les jeunes et les bénéficiaires du RMI. 33 personnes sur 1.000 âgées de 25 à 59 ans sont titulaires de cette allocation dans le bassin, soit 6 de plus qu'en Basse-Normandie et 3 de plus que dans l'Orne.

Les difficultés économiques ont, en outre, fragilisé les adultes à « bas niveau » de formation (équivalent à la fin de la scolarité obligatoire ou à la sortie de la classe de 3ème) et les personnes jeunes et adultes à « bas niveau » de qualification (ouvriers et employés non qualifiés) largement sur-représentés dans le chômage local.

Le fort ancrage industriel ne s'est pas accompagné d'un développement suffisant des activités commerciales et de services, relais nécessaire au maintien d'un potentiel industriel confronté à la concurrence et à des gains de productivité.

Aujourd'hui encore sur la zone, les domaines professionnels de la production représentent, près d'une opportunité d'embauche sur deux, alors que la dynamique générale de l'emploi dans les services et les commerces rend normalement de plus en plus prédominants les domaines tertiaires dans le recrutement (près de 60% au plan régional). Malgré tout, quelques opportunités croissantes dans les professions du commerce et des services aux entreprises et aux particuliers mais pour des emplois qui restent peu qualifiés (agents d'entretien, employés de maison, vendeurs, caissiers-employés de libre-service) ont vu le jour.

Du fait d'un emploi tourné vers les activités de production et d'une faible présence de filières de formation longue, 40 % des actifs de moins de 40 ans sont titulaires d'un CAP ou d'un BEP, soit 3 points de plus que la moyenne régionale. De plus, la part des non diplômés dans le bassin (17 %) est très légèrement supérieure à celle de la région (moins de 16 %). Enfin ces jeunes actifs sont moins souvent titulaires d'un diplôme d'enseignement du supérieur (17 % contre 20 % en région).

Vue la prédominance des ouvriers, les fonctions d'encadrement (6 % des emplois en 2001) sont un peu moins présentes sur le territoire que dans la région (8 %). Et si les

emplois hautement qualifiés sont moins occupés par les femmes en Basse-Normandie (3 postes sur 10), ils le sont encore moins dans le bassin d'Argentan (2 sur 10).

Pourtant facteur de dynamisme des entreprises et de portage de nouveaux projets, l'encadrement occupe une place modeste sur le territoire (6% des emplois), particulièrement pour les activités de services. Cette situation est d'autant plus modeste qu'elle présente déjà un handicap au plan régional (avec 8% des actifs).

Malgré ces difficultés économiques et sociales, le bassin d'emploi n'est pas exempt de tensions sur le recrutement dans les professions de la santé (infirmières-sages femmes, professions para-médicales), du bâtiment (maçons, plombiers-couvreurs, chauffagistes) dans l'alimentation (boulangers-pâtisseries) et dans le commerce (maîtrise des magasins).

Dynamisme des PME, entreprises opérant dans l'excellence : des opportunités à saisir ... mais l'attractivité du territoire est à construire pour servir une politique globale de redressement.

Trois principaux piliers de l'économie locale dont deux fortement affectés par les restructurations restent porteurs de dynamisme :

► l'industrie agroalimentaire qui comprend 38 établissements et emploie 450 salariés reste désormais positionnée sur la fabrication de glaces et sorbets et le commerce de gros de céréales. De nouvelles activités se sont installées depuis la fin des années 90 : production de viande de boucherie, commerces de gros de produits surgelés.

La valorisation des productions agricoles semble insuffisamment exploitée au plan local d'autant plus que le dynamisme du secteur agricole se concrétise par l'apparition de nouveaux élevages : élevages porcins et de volailles avec des exploitations de taille importante ;

► l'industrie des équipements mécaniques aura perdu fin 2004, avec la fermeture de la MIC, 60% de son potentiel économique en 6 ans. Malgré cette hécatombe, les PME en présence et qui emploient 350 salariés restent créatrices d'emplois.

► l'industrie automobile avec 4 établissements et 420 salariés, dont deux équipementiers, demeure confrontée au contexte concurrentiel des pays à bas salaires. Leur existence et leur assise locale passent inévitablement par

des efforts accrus en matière de diversification commerciale, de productivité, d'innovation et de recherche de partenariats.

Autre pilier de l'économie locale, la métallurgie et le travail des métaux, activité sinistrée avec la disparition d'APM VALFOND voit ses capacités de rebond aujourd'hui affaiblies malgré le savoir-faire et les compétences de la main-d'œuvre locale.

Par ailleurs, six secteurs d'activité à faible ancrage local présentent de réelles opportunités de développement :

- l'édition-imprimerie avec 140 emplois dans 5 unités ;
- l'industrie des produits minéraux comprenant 7 établissements et 410 salariés dont les Verreries de l'Orne et les Carrières de Vignats avec des possibilités de développement en aval et en amont ;
- l'industrie du bois et du papier, créatrice d'emploi sur les dernières années.

La fabrication d'emballages en papier reste prospère. La filière bois par contre, a connu alternativement au cours des dernières décennies des périodes de déclin et d'autres plus prospères. Beaucoup de productions situées en aval (panneaux, menuiseries, charpentes) se trouvent étroitement liées à la santé du secteur du bâtiment. D'autres comme l'ameublement accusent une baisse des ventes due à la concurrence étrangère. Pour le bassin d'Argentan, le point positif, est de disposer d'une entreprise de 35 salariés qui a l'originalité d'embrasser toute la filière de l'exploitation forestière.

La ressource naturelle existe localement, forêt de production avec forte dominance du chêne, mais les propriétés majoritairement privées restent morcelées. La gestion durable de la forêt passe inévitablement par une formalisation plus soutenue de plans de gestion.

- La transformation des matières plastiques, secteur d'activité émergent avec 5 entreprises et 140 salariés n'a pas encore profité d'un véritable dynamisme sur le bassin d'Argentan et ceci malgré la présence de l'ISPA d'Alençon et des nombreux créneaux possibles de production ;
- Les activités de conseil et d'assistance avec 280 emplois répartis sur 46 TPE . Ces petites unités ont accru leurs effectifs de 25% en 4 ans. Elles jouent un rôle primordial dans le développement des activités et leur accompagnement technique et confirment les capacités du bassin à rebondir sur son tissu de PME locales ;
- Le secteur de l'artisanat avec 510 TPE employant 1.240 salariés, joue un rôle clef en terme d'aménagement du territoire. Il reste sous-dimensionné sur le bassin d'emploi en terme d'emplois salariés, malgré un dynamisme certain en matière de création d'emploi.

D'un point de vue plus qualitatif, la recomposition du tissu économique doit s'appuyer sur les secteurs qui recèlent des entreprises opérant dans l'excellence (automobile, verrerie, surgelés, imprimerie, plasturgie, emballages en papier) en visant davantage la spécialisation sectorielle que la dispersion. Mais cette recomposition passe aussi nécessairement par un développement du potentiel du territoire en recherche-développement-innovation.

La région d'Argentan bénéficie d'une position stratégique, à l'interface du bassin parisien et du Grand Ouest, au centre du département de l'Orne et pourra profiter fin 2005 de l'ouverture de l'A28 (axe Calais-Bayonne desservant Rouen, Alençon, Le Mans, Tours) et surtout, entre 2006 et 2008, de l'ouverture de l'A88 permettant de connecter Caen et Argentan à l'axe Nord-Atlantique au niveau de Sées.

Les enjeux liés à ces deux infrastructures attendues depuis longtemps sont d'une importance vitale pour le département de l'Orne et le bassin d'Argentan lui-même. Elles faciliteront le flux de personnes et de marchandises.

Mais l'attractivité future du bassin dépendra autant d'une offre de services adaptée aux entreprises que de sa desserte par des nouveaux accès routiers (A28 - A88).

Les zones d'activité restent de conception ancienne et les surfaces disponibles peinent à être commercialisées malgré leur faible prix de vente. Une réflexion globale sur la qualité de l'aménagement et la gestion des zones à créer et à requalifier doit être entreprise. Leur proximité des infrastructures autoroutières (près des échangeurs) et l'effet « vitrine » sont des variables importantes mais elles peuvent aussi n'entraîner que de simples relocalisations (phénomène de polarisation) sans vraiment créer les conditions d'implantation de nouvelles activités.

Pour que ces conditions existent, le territoire doit prévoir autour des activités, des aménagements pour une offre de services structurante (logistique, recherche, formation, nouvelles technologies) et appuyer et faciliter l'organisation de filières (activités principales, services d'assistance technique et de communication). En d'autres termes, créer un véritable pôle d'activités pleinement identifié en évitant de concurrencer des pôles de ressources humaines et d'activités déjà bien implantés.

Une pression fiscale sur les entreprises et les ménages élevée ... un état financier des communautés de communes et des petites communes peu propices à l'investissement ... des entreprises en difficulté pour honorer les engagements financiers et leurs cotisations sociales.

D'un point de vue financier, la situation s'est surtout dégradée pour les entreprises et les communautés de communes en lien direct avec la situation économique locale. Les finances des collectivités locales se trouvent confrontées à plusieurs paramètres négatifs :

- baisse des rentrées fiscales assises sur les entreprises : pour le bassin d'emploi d'Argentan, le produit de la taxe professionnelle, taxe essentiellement perçue sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan (à 86%), régresse légèrement en 2003 sur le bassin d'emploi (-0,3%) mais régresse avec plus d'intensité sur la C.C. du Pays d'Argentan (-1,2%) ;
- faible augmentation des rentrées fiscales assises sur les ménages sur le périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan (+1,5% en 2003) ; l'évolution de ces rentrées est toutefois plus favorable hors du périmètre de la C.C. (+6,5%) ;
- l'encours de la dette a fortement augmenté pour les communes de moins de 2.000 habitants du bassin d'emploi : +28% pour les communes de moins de 250 habitants et + 14% pour celles de 500 à 2.000 habitants entre 2000 et 2002 ;
- Argentan, ville-centre, seule commune du territoire de plus de 10.000 habitants, bien que présentant un état de gestion financière tout à fait satisfaisant et conforme aux communes de même type, se trouve confrontée aux moindres rentrées fiscales et à un net recul de l'autofinancement (-23% en 2002) ;
- les groupements à fiscalité propre (7 Communautés de Communes) se trouvent confrontés à la fois à une chute des rentrées fiscales et à une progression des charges de fonctionnement, ce qui engendre une chute de l'autofinancement, un recul des dépenses d'équipement accompagné d'une diminution du recours à l'emprunt.

Les collectivités locales dans leur ensemble se trouvent pénalisées par la diminution des rentrées fiscales pour assurer une relance de l'investissement public.

La faiblesse du tissu économique du bassin s'exprime pleinement sur le produit perçu par la taxe professionnelle et le taux de pression fiscale des entreprises assujetties. Le produit de cette taxe sur le bassin d'Argentan est de 139 €/habitant alors qu'elle est de 230 €/habitant en moyenne nationale.

Par contre, le taux moyen de taxe professionnelle sur les entreprises assujetties du bassin (12,8%) atteint un niveau aussi élevé que dans le département du Calvados (13,4%), niveau nettement supérieur au taux moyen de l'Orne (9,2%). De même, le taux moyen pondéré de la fiscalité sur les ménages (taxe d'habitation, taxes sur le foncier bâti ou non bâti) est nettement plus élevé sur le bassin d'Argentan (19,2%) que sur les départements de l'Orne et du Calvados (17%) et qu'en moyenne nationale (15,2%).

Cette pression fiscale élevée sur les entreprises et les ménages assujettis peut aussi constituer un frein à l'installation des entreprises et des ménages, notamment à l'intérieur du périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Argentan où les taux moyens culminent.

Enfin, si l'évolution pluriannuelle des revenus, des réclamations gracieuses comme des dossiers de surendettement déposés ne dénote pas de difficultés financières particulièrement dégradées en provenance des ménages, à l'opposé les entreprises y sont nettement confrontées :

- les entreprises cotées par la Banque de France sont à 45% considérées comme étant en difficulté d'assurer leurs engagements financiers ; cette proportion dépasse largement celle du département de l'Orne (29%) ;
- à la baisse de cotisations sociales dues par les entreprises s'ajoutent des difficultés de recouvrement de ces cotisations ; la part de « reste à recouvrer » du bassin d'emploi d'Argentan passe de 11% en 2001 à 30% en 2002 et 40% en 2003 ;
- à l'opposé pas de difficultés de recouvrement en matière de TVA.

Le bassin d'emploi d'Argentan se trouve aujourd'hui placé au paroxysme des risques qui pèsent sur la Basse-Normandie en matière de dévitalisation démographique et économique. Les tensions sociales et l'exclusion des publics, jeunes et adultes peu formés et peu qualifiés quel que soit l'âge, en sont aiguës.

Toutefois le tissu économique local malgré les événements qui ont affecté sa vitalité, recèle des potentialités de développement indéniables pouvant prendre appui sur les PME et les TPE.

La pleine utilisation de ces potentialités nécessite de répondre à un enjeu essentiel :

construire l'attractivité du territoire.

Cette construction passe inévitablement par des aménagements structurants mais le véritable développement du territoire, autour d'une identité renouvelée, implique une pleine mobilisation des acteurs locaux dans l'émergence et le portage des nouveaux projets.